

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00014

Numéro SIREN : 424 367 035

Nom ou dénomination : KREAXI

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/010945

RSM
RSM PARIS
26, rue Cambacérès
75008 PARIS
FRANCE
www.rsmfrance.fr

RSM

Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS KREAXI

10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
SIRET 42436703500039

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	26 720	26 720		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	102 931	91 005	11 926	54 600
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	12 429		12 429	7 250
Autres immobilisations financières	32 607		32 607	32 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	174 686	117 725	56 962	94 450
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 968		1 968	257 320
Autres créances	126 031		126 031	39 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				126 778
Disponibilités	894 400		894 400	809 663
Charges constatées d'avance (3)	26 767		26 767	32 969
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 049 166		1 049 166	1 266 180
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 223 852	117 725	1 106 128	1 360 630
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	401 960	401 960
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	40 196	40 196
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Acomptes sur dividendes	257 844	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-130 851	-220 740
Subventions d'investissement	168 609	632 070
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	737 758	853 486
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	471	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	54 699	322 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	313 200	184 591
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	368 369	507 186
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 106 128	1 360 672
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	368 369	507 186
(3) Dont emprunts participatifs	471	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 412 514		3 412 514	2 715 612
Chiffre d'affaires net	3 412 514		3 412 514	2 715 612
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 679	5 743
Autres produits			90	8
Total produits d'exploitation (I)			3 424 283	2 721 363
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock			1 646	3 531
Autres achats et charges externes (a)			2 218 023	918 159
Impôts, taxes et versements assimilés			92 891	103 288
Salaires et traitements			600 034	503 053
Charges sociales			275 891	239 741
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			10 940	4 911
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			13	17
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 199 438	1 772 699
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun			224 344	348 864
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			75	75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			511	922
Total charges financières (VI)			586	997
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			450	396
RESULTAT COURANT avant impôts (I+II+III+IV+V+VI)			224 258	347 868

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		2 878
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	64 076	100
Total produits exceptionnels (VII)	64 076	2 878
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	-45	90
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 076	107
Total charges exceptionnelles (VIII)	41 031	390
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 045	2 488
Impôts sur les bénéfices (X)	79 147	318 185
Total des produits (I+II+V+VII)	3 488 842	2 724 341
Total des charges (III+IV+VI+VIII+IX+X)	3 320 203	2 092 270
BENEFICE OU PERTE	168 639	632 070
- Redevances de crédit-bail mobilier	8 817	25 542

RSM

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KREAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 106 128 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 168 609 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2017 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels informatiques : de 1 à 3 ans
- * Agencements, aménagements, installations : de 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : de 3 à 10 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 2 580 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de son fonds de roulement.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans le compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 6 840 €.

Provision indemnité de départ à la retraite

Les cinq salariés composant l'effectif étant considérés au regard de leur âge, de leur ancienneté dans la société et de leur position hiérarchique comme ne nécessitant pas une couverture appropriée à leur statut.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

-le PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014

-les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 720			26 720
Immobilisations incorporelles	26 720			26 720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 448			30 448
- Matériel de transport		7 787	7 787	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 039	1 520	41 076	72 483
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avancés et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 487	9 307	48 863	102 931
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	7 250	5 179		12 429
- Prêts et autres immobilisations financières	32 607			32 607
Immobilisations financières	39 857	5 179		45 036
ACTIF IMMOBILISE	209 064	14 486	48 863	174 686

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 307	5 179	14 486
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 307	5 179	14 486
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		48 863		48 863
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		48 863		48 863

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 720			26 720
Immobilisations incorporelles	26 720			26 720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 156	2 569		19 726
- Matériel de transport		7 787	7 787	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 695	584		71 279
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	87 851	10 940	7 787	91 005
ACTIF IMMOBILISE	114 571	10 940	7 787	117 725

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 187 373 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 607		32 607
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 968	1 968	
Autres	126 031	126 031	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 767	26 767	
Total	187 373	154 766	32 607
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 248
Total	1 248

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 401 960,00 euros décomposé en 26 000 titres d'une valeur nominale de 15,46 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 000	15,46
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	26 000	15,46

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 368 369 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	471	471		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 699	54 699		
Dettes fiscales et sociales	313 200	313 200		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	368 369	368 369		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	26 310
INTERETS COURUS A PAYER	471
DETTES PROV./CONGES PAYES	44 938
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	77 977
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	27 946
AUTRES CHG SOC A PAYER	27 178
ETAT CHARGES A PAYER	9 346
Total	214 168

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	26 767		
Total	26 767		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	75	75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	511	922
Total des charges financières	587	996
Résultat financier	-586	-996

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-45	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	41 076	
Produits des cessions d'éléments d'actif		64 076
Transfert de charges		452
TOTAL	41 031	64 629

KREAXI

Société par actions simplifiée au capital de 401.960 €
Siège social : 10 rue du Château d'Eau
69410 Champagne au Mont d'Or
424 367 035 RCS Lyon
N°SIRET 424 367 035 000 39 – Code APE 6630 Z

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DU 29 JANVIER 2018**

L'an Deux Mil Dix Huit,

Le 29 Janvier à 9 heures 00, les actionnaires de la société KREAXI, SAS au capital de 401.960€, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte dans les locaux situés 13/15 rue Taibout – 75009 Paris, sur convocation adressée à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Sébastien Touvron est désigné Président de séance.

Monsieur Michel Dahan est désigné comme scrutateur.

Madame Jacqueline RENARD est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité du capital. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

⇒ Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire,
- Rapport du Conseil de surveillance,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 – Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour formalités.

⇒ Assemblée Générale Extraordinaire :

- Approbation de la fusion absorption de la société CRE-AM ; autorisation à conférer au Président à l'effet de signer le Traité de Fusion et de procéder aux formalités requises

STATUANT A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice, et du rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017,

approuve le bilan et le compte de résultats ainsi que les notes annexées aux états financiers, de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les membres du Directoire.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Directoire,

constate que le résultat net s'élève à **168 609 Euros**

constate que le Directoire avait procédé au versement de deux acomptes sur dividende comme suit:

- 89 168 € soit 8.49 € par action versé le 16 Mai 2017 sur la base de la situation arrêtée au 31 mars 2017.
- 41 282 € soit 1.59 € par action correspondant à une distribution d'actifs en nature réalisée le 27 novembre 2017.

ratifie, en tant que de besoins, le versement des acomptes précités,

approuve le projet d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présenté par le Directoire et

décide, en conséquence, d'affecter le bénéfice de l'exercice au compte « report à nouveau » comme suit, après avoir vérifié que la réserve légale du montant légal minimum (10% du capital social) était correctement dotée,

résultat de l'exercice : 168 609,00 €

Acompte sur dividendes de : <130 851,00 > €

soit un solde Report à Nouveau de 37 758,00 €

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 exercices précédents, il a été distribué :

	Dividende par action	Avoir fiscal
Exercice 2014	45.39 €	néant
Exercice 2015	35.50 €	néant
Exercice 2016	14.39 €	néant

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code du Commerce,

approuve lesdites conventions, bien que ces conventions n'aient pas le caractère de conventions réglementées au sens de l'article précité dans la mesure où elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

STATUANT A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

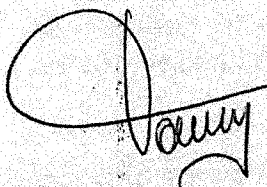
connaissance prise du projet de fusion par absorption par la Société de la société CRE-AM, Société par Actions Simplifiée au capital social de 300 euros, dont le siège social est à Champagne-au-Mont-d'Or (69410) – 10 rue du Château d'Eau immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 3 987 854 R.C.S. LYON.,

approuve le principe de cette fusion et autorise son Président à finaliser et signer le traité de fusion, définissant les termes et conditions de cette fusion, dont un projet, tel qu'il existe à ce jour, restera annexé au présent procès-verbal et à procéder aux formalités requises de dépôt dudit traité.

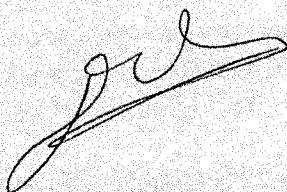
Cette résolution, mise à voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires tant présents que représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal.

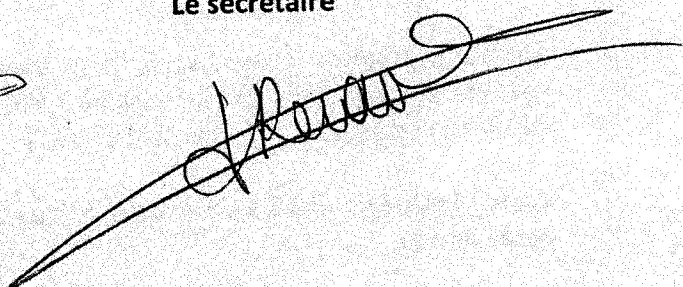
Le Président



Le scrutateur



Le secrétaire



Edouard LEDUC

Commissaire aux comptes

Président honoraire de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

95, rue Jouffroy-d'Abbans - 75017 PARIS

Tél. 01 42 27 11 42 – Port. 06 07 77 33 24

KREAXI

Société par Actions Simplifiée

au capital de 401.960 €

Siège social : 10, rue du Château d'Eau

69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

RAPPORT

**du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels - Exercice 2017**

***Exemplaire destiné au Greffe
du Tribunal de Commerce***

Edouard LEDUC

Commissaire aux comptes

Président honoraire de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris

95, rue Jouffroy-d'Abbans -75017 PARIS

Tél. 01 42 27 11 42 – Port. 06 07 77 33 24

KREAXI

Société par Actions Simplifiée au capital de 401.960 €

Siège social : 10, rue du Château d'Eau

69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

Rapport

du commissaire aux comptes

Comptes annuels - Exercice 2017

KREAXI SAS

10, rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-au-Mont-d'Or

RAPPORT du COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Assemblée générale Ordinaire,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KREAXI relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 15 janvier 2018.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 22 janvier 2018.

Le Commissaire aux Comptes,



Edouard LEDUC

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RSM
RSM PARIS
26, rue Condorcet
75008 PARIS
FRANCE
www.rsmfrance.fr

RSM

Comptes annuels

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS KREAXI

10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
SIRET 42436703500039

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 17 390 000 €, inscrite au bureau de l'Ordre de la région Paris Ile-de-France
et membre de la compagnie régionale de Paris RCS Paris 792 111 783
RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	26 720	26 720		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	102 931	91 005	11 926	54 600
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	12 429		12 429	7 250
Prêts				
Autres immobilisations financières	32 607		32 607	32 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	174 686	117 725	56 962	94 450
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 968		1 968	257 320
Autres créances	126 031		126 031	39 441
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				126 778
Disponibilités	894 400		894 400	809 663
Charges constatées d'avance (3)	26 767		26 767	32 969
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 049 166		1 049 166	1 266 180
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 223 852	117 725	1 106 128	1 360 630
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	401 960	401 960
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	40 196	40 196
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Acomptes sur dividendes	257 844	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-130 851	-220 740
Subventions d'investissement	168 609	632 070
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	737 758	853 486
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	471	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	54 699	322 595
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	313 200	184 591
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	368 369	507 186
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 106 128	1 360 672
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	368 369	507 186
(3) Dont emprunts participatifs	471	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 412 514		3 412 514	2 715 612
Chiffre d'affaires net	3 412 514		3 412 514	2 715 612
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			11 679	5 743
Autres produits			90	8
Total produits d'exploitation (I)			3 424 183	2 721 363
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 646	3 531
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			2 218 023	918 159
Impôts, taxes et versements assimilés			92 891	103 288
Salaires et traitements			600 034	503 053
Charges sociales			275 891	239 741
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			10 940	4 911
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			13	17
Total charges d'exploitation (II)			3 189 439	1 772 899
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			234 744	948 464
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change			75	75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			511	922
Total charges financières (VI)			586	997
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			148	-59
RESULTAT COURANT avant impôts (I-III-IV-V-VI)			234 744	948 464

Compte de résultat (suite)

	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 878
Sur opérations en capital		100
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	64 076	
Total produits exceptionnels (VII)	452	2 978
Total produits exceptionnels (VII)	452	2 978
Sur opérations de gestion		90
Sur opérations en capital	-45	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	41 076	107
Total charges exceptionnelles (VIII)	193	193
Total charges exceptionnelles (VIII)	193	193
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 487	2 587
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 487	2 587
Impôts sur les bénéfices (X)	79 147	318 185
Total des produits (I-II+V-VII)	3 488 842	2 724 341
Total des charges (II+IV-VI-VIII+X+XI)	3 520 203	2 092 270
BENEFICE OU PERTE	168 609	632 070
BENEFICE OU PERTE	168 609	632 070
- Redevances de crédit-bail mobilier	8 817	25 542

RSM

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS KREAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 106 128 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 168 609 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2017 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels informatiques : de 1 à 3 ans
- * Agencements, aménagements, installations : de 6 à 10 ans
- * Matériel de bureau et informatique : de 3 à 10 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 2 580 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de son fonds de roulement.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans le compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 8 840 €.

Provision indemnité de départ à la retraite

Les cinq salariés composant l'effectif étant considérés au regard de leur âge, de leur ancienneté dans la société et de leur position hiérarchique comme ne nécessitant pas une couverture appropriée à leur statut.

Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

-le PCG 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014

-les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce

*Notes sur le bilan***Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 720			26 720
Immobilisations incorporelles	26 720			26 720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	30 448			30 448
- Matériel de transport		7 787	7 787	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	112 039	1 520	41 076	72 483
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	142 487	9 307	48 863	102 931
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	7 250	5 179		12 429
- Prêts et autres immobilisations financières	32 607			32 607
Immobilisations financières	39 857	5 179		45 036
ACTIF IMMOBILISE	209 064	14 486	48 863	174 687

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		9 307	5 179	14 486
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		9 307	5 179	14 486
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		48 863		48 863
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		48 863		48 863

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 720			26 720
Immobilisations incorporelles	26 720			26 720
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 156	2 569		19 726
- Matériel de transport		7 787	7 787	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 695	584		71 279
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	87 851	10 940	7 787	91 005
ACTIF IMMOBILISE	114 571	10 940	7 787	117 725

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 187 373 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 607		32 607
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 968	1 968	
Autres	126 031	126 031	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	26 767	26 767	
Total	187 373	154 766	32 607
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	1 248
Total	1 248

Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 401 960,00 euros décomposé en 26 000 titres d'une valeur nominale de 15,46 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	26 000	15,46
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	26 000	15,46

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 368 369 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 6 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	471	471		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 699	54 699		
Dettes fiscales et sociales	313 200	313 200		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	368 369	368 369		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FNP	26 310
INTERETS COURUS A PAYER	471
DETTES PROV./CONGES PAYES	44 938
PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	77 977
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	27 946
AUTRES CHG SOC A PAYER	27 178
ETAT CHARGES A PAYER	9 346
Total	214 686

*Notes sur le bilan*Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT. D AVANCE	26 767		
Total	26 767		

*Notes sur le compte de résultat*Charges et produits d'exploitation et financiers**Résultat financier**

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	75	75
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	511	922
Total des charges financières	587	997
Résultat financier	586	998

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel**

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	-45	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	41 076	
Produits des cessions d'éléments d'actif		64 076
Transfert de charges		452
TOTAL	41 031	64 528